

## Société | Prévention routière : le préfet de Charente-Maritime veut faire la chasse aux incivilités sur la route



**Il y a un an, le préfet de Charente-Maritime Eric Jalon faisait de la prévention routière la grande cause départementale de 2017. Avec un objectif : faire passer le nombre de tués sur les routes en dessous des 30 annuels d'ici 2020. Un an après, c'est à son successeur Fabrice Rigoulet-Roze de faire le bilan. Résultat : le nombre de morts a baissé de 59 en 2016 à 40 en 2017. Pas de quoi se réjouir cependant, selon Fabrice Rigoulet-Roze, car « chaque mort est autant de familles brisées ». Sans compter que le nombre d'accidents de la route a lui, augmenté. Et les incivilités ordinaires avec.**

Les gendarmes et les policiers sont les premiers à le constater sur le terrain. Si les conduites en état d'ivresse n'augmentent pas, les taux d'alcool dans le sang, eux augmentent – jusqu'à 2,85 gr dans les affaires judiciaires de 2017, selon le TGI de Saintes – ainsi que le nombre de récidives. Le plus inquiétant selon les forces de l'ordre ? Une hausse significative de conducteurs sous l'emprise des stupéfiants, voire d'un cocktail alcool-drogue. Ils sont responsables aujourd'hui de 45% des accidents mortels en 2017. Les gendarmes constatent également un phénomène nouveau : de plus en plus de quadragénaires, avec un usage « récréatif » mais régulier de l'alcool et/ou de la drogue, prennent le volant « en toute inconscience », et chez qui s'opèrent visiblement une forme de banalisation de ces pratiques.

Forces de l'ordre et justice constatent également une augmentation des petits délits de la route, à l'origine d'accidents graves : refus de priorité (12%), dépassement dangereux (10%), imprudences (5%). Ces incivilités sont la deuxième cause d'accidents mortels, la vitesse (15%) arrivant en troisième position. Elles sont parfois directement liées à l'usage des stupéfiants et/ou de l'alcool. En parallèle de ces incivilités quotidiennes, gendarmes et policiers constatent de plus en plus de refus d'obtempérer de la part des contrevenants, avec une augmentation de 6% des délits de fuite. Avec souvent, une mise en danger des agents, les contrevenants n'hésitant pas à leur foncer dessus.

Ultime et récent fléau : l'usage du téléphone portable au volant. En 2017, les gendarmes ont dressé pas moins de 4400 contraventions pour usages du téléphone, dont une partie provoque des comportements dangereux au volant, par inattention.

La préfecture a donc décidé de poursuivre la campagne de prévention, de contrôles et de répression engagée par

Eric Jalon en 2017. Les contrôles seront donc renforcés ; ils seront également « thématiques » (drogue, alcool, téléphone, priorités, vitesse) selon les heures de la journée (ou de la nuit). La préfecture compte notamment prendre à bras le corps le phénomène des téléphones portables. Le délégué interministériel à la sécurité routière Emmanuel Barbe est venu annoncer en personne que désormais, les conducteurs pris à la fois en train de contrevenir au code de la route et d'utiliser leur téléphone se verront suspendre leur permis sur le champs. Quant à la baisse de limitation de vitesse des routes à 80 km, il a expliqué qu'elle ne s'appliquerait qu'aux routes type départementale, où les dépassements sont dangereux et souvent à l'origine d'accidents en chocs frontaux. Les 2x2 voies devraient donc rester à 90 km/h.

Anne-Lise Durif

*Crédit Photo : Anne-Lise Durif*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 04/02/2018*

*[Url de cet article](#)*